

Plan Local d'Urbanisme

Révision Générale N° 2

TOME 2

5. ANNEXES

5.3 – SERVITUDES – CONTRAINTE

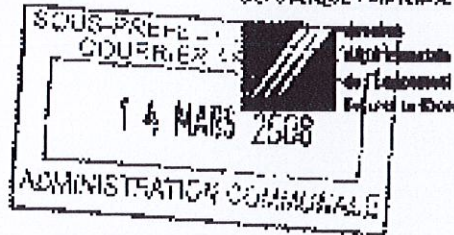
5.3.3 – SERVITUDES DE HAUTEUR – AÉRODROME D'ISTRES

Historique du P.L.U. Fos-sur-Mer	
Approbation du Plan d'Occupation des Sols par arrêté préfectoral <i>pour sa partie hors SCA, sauf ouest de l'étang de l'Estomac et bande littorale</i>	12 mars 1979
Approbation du Plan d'Occupation des Sols par arrêté préfectoral <i>Pour la partie ouest de l'Etang de l'Estomac et bande littorale</i>	01 décembre 1982
1 ^{ère} Approbation du Plan d'Occupation des Sols par délibération du Comité Syndical	12 octobre 1987
1 ^{ère} Révision approuvée par délibération du Comité Syndical	25 novembre 1991
2 ^{ème} Révision générale du POS en forme de PLU approuvée par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.....	19 décembre 2019

		
Métropole Aix-Marseille-Provence	Hôtel de Ville Service Urbanisme	Cabinet C. LUYTON
BP 48014 13567 MARSEILLE cedex 02 Tel. : 04 91 99 99 00 Territoire Istres-Ouest Provence BP 10647 13808 ISTRES CEDEX Tel. : 04 42 11 16 16	Avenue René Cassin BP 5 13771 FOS-SUR-MER cedex Tel. : 04 42 47 70 00 Fax : 04 42 05 52 15	Le Concorde 280 avenue Foch 83000 TOULON Tel. : 04 94 89 06 48 Fax : 04 94 89 97 44
www.ampmetropole.fr	www.fos-sur-mer.fr	Courriel : sec@luyton.fr



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE



PLAN LOCAL D'URBANISME

Servitudes d'Utilité Publique

PLANS

Servitudes de hauteur - Aéroport d'Istres

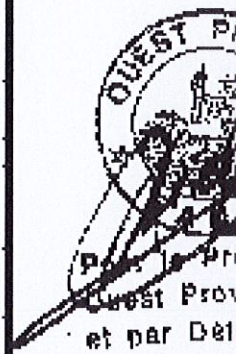
Pièce annexée à l'arrêté de Mise à Jour N° 1/08 du 14 MARS 2008

5.3.1.4

Direction départementale de l'Équipement
Service Aménagement
7 avenue général Leflore - 13332 MARSEILLE CEDEX 3
Téléphone : 04.91.28.40.40

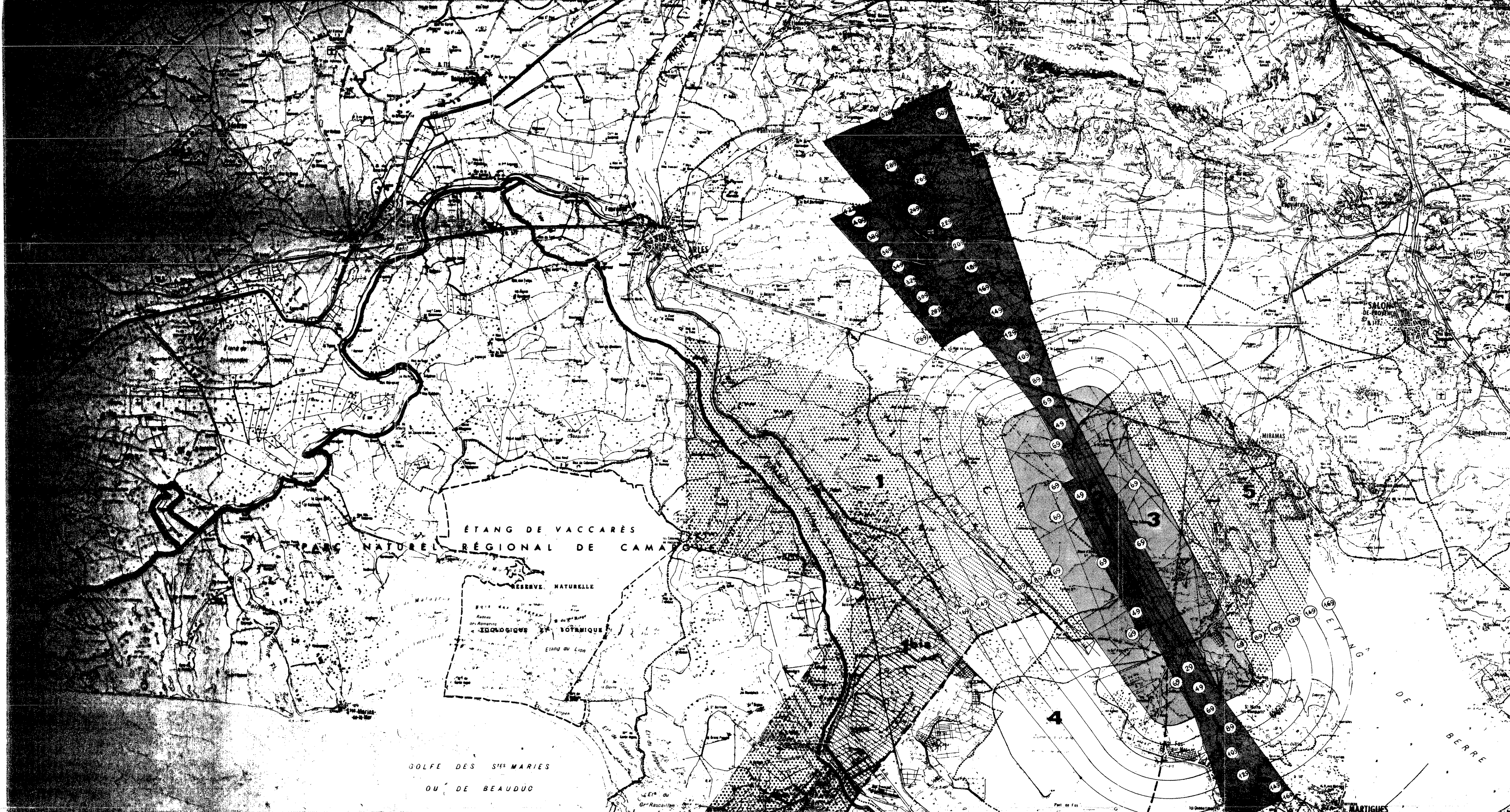


REVISÉ
Approuvé
1 : 12-10
2 : 25-11
MODIFIÉ
Approuvé
05-12-1988
27-06-1994
MISE À JOUR
Approuvé

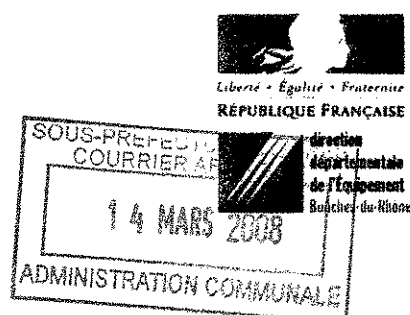


Le Vice-Président
Louis MA...

Document
par le
SEPTEMBER



FOS-SUR-MER



PLAN LOCAL D'URBANISME

Servitudes d'Utilité Publique

PLANS

Servitudes de hauteur - Aéroport d'Istres

POS / PLU
 Publié le : 07-07-1976
 27-04-1987
 Approuvé le : 01-12-1982
 12-10-1987

RÉVISIONS
 Approuvées le :
 1 : 12-10-1987
 2 : 25-11-1991

MODIFICATIONS
 Approuvées le :
 05-12-1988 31-07-1992
 27-06-1994 19-01-2000

MISES À JOUR
 Approuvées le :



Président de
 Fos-sur-Mer
 et par Délégation

Le Vice - Président
 Louis MICHEL

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
 DES BOUCHES DU RHÔNE
 GROUPE D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION

Commune de FOS SUR MER

PROTECTION DE LA PLATEFORME AÉRONAUTIQUE

ZONE DE SERVITUDES DE HAUTEUR
Aéroport d'ISTRES

LEGENDE

- Hauteur de survol minimum 100m
- Obstacles limités à 50m
- Obstacles limités à 75m
- Plan de servitudes aéronautiques de réajustement
- Obstacles limités à 100m MCF
- Zone Industrielle-portuaire dont le survol doit rester autorisé pour les cas d'urgence

Pièce annexée à l'arrêté de Mise à Jour N° 21/05 du 11 MARS 2008

5.3.1.4

Direction départementale de l'Équipement
 Service Aménagement
 7 avenue général Lecterc - 13332 MARSEILLE CEDEX 3
 Téléphone : 04.91.28.40.40

Document dressé
 par le PPSUP
 SEPTEMBRE 2004